

Operational Team Leader

1. Contexte de la fonction

Au sein de la SNCB, le service "Corporate Security Service" constitue le premier interlocuteur en ce qui concerne la sécurité sociétale sur le domaine ferroviaire. L'objectif de ce service consiste à garantir un sentiment de sécurité objectif et subjectif à l'égard des clients, des voyageurs et du personnel. Il assure ainsi un rôle directif et de coordination en vue de garantir leur sécurité et leur protection. Le "Security Operations Center" (SOC) fait partie du service 'Corporate Security Service' et gère en temps réel tous les appels liés aux problèmes de sécurité sur le domaine ferroviaire.

Le "Security Operations Center" (SOC) remplit les missions suivantes :

- gestion des incidents du type "Security" sur le domaine ferroviaire et des interventions :
 - en cas d'atteinte à l'intégrité physique des personnes (agression...);
 - pour les voyageurs irréguliers;
 - pour les actes de vandalisme, de dégradations ;
 - dans toutes les situations de flagrant délit;
 - dans le cadre des infractions à l'AR du 20/12/2007.
- partenaire privilégié dans la communication avec les services de sécurité, de police ou de secours : communication avec la police via le CIC(centre de communication et crise)/RAMCO(centre de commande)
- collaboration avec le ROC (Railway Operations Center) au sein de la SNCB en vue de garantir le processus d'exploitation ferroviaire.
- suivi en temps réel des équipes Securail sur le domaine ferroviaire: exploitation du programme dynamique (Team Z).
- contrôle en temps réel à l'aide de caméras aux endroits suivants :
 - les gares de voyageurs;
 - les faisceaux, les ateliers ...
- gestion des images des caméras :
- examen et mise à disposition d'images issues des caméras à la demande des services de police ou des parquets.
- gestion des alarmes (intrusion, hold-up, incendie...) et contrôle des accès.

Le SOC peut être considéré, à juste titre, comme un maillon indispensable dans le processus de production de la SNCB en général et dans la politique sécuritaire en particulier. L'année dernière, lors de l'évolution du niveau de menace, le SOC a également prouvé qu'il avait un rôle à jouer dans le contexte de la politique antiterroriste. La création d'une cellule de crise au sein du SOC avec la participation des services de police constitue également une valeur ajoutée.

Dans le cadre de la responsabilité croissante dans la prise de décisions cruciales en temps réel, le SOC recherche un "Operational Teamleader".

2. Fonction et responsabilités

En tant que « Operational Teamleader », vous êtes responsable de la direction opérationnelle du SOC en temps réel, de l'implémentation du plan stratégique sur le terrain et de la réalisation des domaines stratégiques spécifiques de la SNCB et du Corporate Security Service.

Plus précisément, cela signifie que:

- Vous dirigez une équipe de collaborateurs et vous assurez la coordination du fonctionnement journalier du SOC
- Vous faites office d'interlocuteur en temps réel pour le ROC, les services de police et de secours et vous prenez la direction en cas d'incidents graves
- Vous surveillez la qualité de l'ensemble du processus des interventions, vous exécutez l'analyse quotidienne des rapports d'intervention et des dysfonctionnements au sein du SOC

En tant que « Operational Teamleader » vous travaillez au SOC à Bruxelles. Vous fonctionnez en régime de deux équipes, soit de 6h à 14h ou de 14h à 22h, du lundi au vendredi. En tant que Team Leader et personne de confiance, vous êtes rappelable. En cas d'événements ou de situations particulières (par ex. menace terroriste élevée, grève,...) votre présence sera exigée durant le week-end ou les jours fériés. Vous rapportez au Chef de division adjoint.

3. Profil

Grades de référence : Conseiller, Chef de bureau, Chef de sécurité

Vous êtes employé au sein des Chemins de fer Belges et vous êtes titulaire d'un grade de rang 3 (Conseiller ou Chef de bureau).

OU vous êtes lauréat d'une épreuve de sélection donnant accès à un grade de Chef de sécurité

OU vous disposez d'un diplôme de Master

ET vous disposez :

- d'au moins 5 ans d'expérience dans une fonction opérationnelle aux sein des Chemins de fer belges;
- d'une bonne connaissance de l'exploitation ferroviaire.

Ou vous êtes un candidat externe et vous disposez d'un diplôme A2 et vous avez au moins 10 ans d'expérience dans une fonction de teamleader dans le domaine de la sécurité privée ou particulière.

Tous les candidats disposent :

- d'une bonne connaissance de la loi sur la sécurité privée et particulière;
- d'un intérêt pour les évolutions récentes en matière de réglementation tant au niveau de l'exploitation ferroviaire que de la sécurité et de la protection;
- d'une implication professionnelle par rapport aux applications IT;
- d'un style de communication fluide (tant oralement qu'à l'écrit) en français et en néerlandais. La connaissance de la deuxième langue nationale est obligatoire.

4. Nous vous offrons

- environnement de travail passionnant et enrichissant
- une la liberté d'initiative, de la flexibilité dans le travail, de la diversité dans les tâches
- une accessibilité optimale, votre lieu de travail est situé à Bruxelles, près de la gare Bruxelles- Midi.
- une fonction intéressante avec possibilité de prise d'initiatives et de responsabilités
- un rôle de direction et de coordination dans la garantie de la sécurité des clients, des voyageurs et du personnel sur le domaine ferroviaire.
- contrat à durée indéterminée
- un package salarial tenant compte de votre diplôme et de votre expérience
- avantages extra-légaux: assurance-groupe, assurance hospitalisation, chèques-repas, libre-parcours ,télétravail ...

5. Quelles étapes devez-vous suivre ?

1. Posez votre candidature en ligne.
2. Screening du CV et de la lettre de motivation.
3. Tests de raisonnement non éliminatoires (raisonnement abstrait, numérique et verbal) et un questionnaire de personnalité.
4. Un entretien devant jury pour évaluer vos compétences, votre motivation et votre expérience.
5. Paré pour votre premier jour de travail !

La direction se réserve le droit de sélectionner les candidatures correspondant le mieux à la job description. Si nécessaire, cette procédure peut être arrêtée ou adaptée pour des raisons légitimes.

Les inscriptions seront clôturées dès que nous aurons reçu un nombre suffisant de candidatures.

6. Des questions ?

Sur la procédure de sélection : Ophélie Pays : 02 525 35 65, ophelie.pays@hr-rail.be

Sur le contenu de la fonction: Gaëtan Carlens 02 525 38 89, gaetan.carlens@sncb.be

Remarques importantes :

1. Procédure de sélection

- Cette épreuve est organisée conformément aux dispositions de l'avis **13 H-HR/2019** http://intranet.hr-rail.be/FR/Regelgeving/Avis/Documents/Avis_2019_H-HR_13.pdf
- Si vous êtes intéressé(e) par cette épreuve, nous vous invitons à poser votre candidature au plus vite.
 - Si vous êtes collaborateur Infrabel ou HR Rail :

Les inscriptions doivent impérativement être réalisées via le site www.lescheminsdeferengagent.be.

Pour ce faire, il est nécessaire de créer un compte personnel sur ce site web et de s'identifier au préalable en tant que collaborateur interne.

Votre adresse mail privée doit être utilisée lors de la création du compte personnel.

La direction se réserve le droit de limiter le nombre de candidatures au nombre de candidats qui répondent au mieux à la description de fonction.
 - Si vous êtes collaborateur SNCB : postulez via le mobility board, cliquez ici pour y accéder : <https://performancemanager.successfactors.eu/sf/careers?company=nmbsnation&loginMethod=SSO>

Cette procédure remplace l'inscription via le site www.lescheminsdeferengagent.be

2. Candidats Statutaires

- Si vous êtes agent statutaire des Chemins de fer belges, vous pouvez participer à une sélection contractuelle et conserver dans certains cas votre Statut.
 - A. Rang 3 et supérieur :**
 - Accès à une sélection contractuelle, pour un emploi sans valorisation de diplôme.
 - B. Rang 9 à rang 4+:**
 - Accès à une sélection contractuelle, pour un emploi sans valorisation de diplôme;
 - Accès à une sélection contractuelle, pour un emploi avec valorisation de diplôme, lorsqu'il s'agit d'un emploi en pénurie.

3. Désignation

- Si vous êtes lauréat(e) d'une épreuve donnant accès au grade de référence et que vous êtes désigné(e) dans ce grade, vous serez rayé(e) de la liste des lauréats pour ce grade. En cas d'essai insuffisant, les dispositions du RGPS – Fascicule 501 sont d'application.

4. Installation (candidats statutaires)

- Si la description de fonction correspond à votre grade actuel, vous conservez votre grade, les échelles de traitement qui y sont liées ainsi que votre date de prise de rang.
- Si la description de fonction est différente de votre grade actuel, vous serez installé dans un grade y correspondant, vous serez rémunéré dans les échelles de traitement qui y sont liées et vous recevrez une nouvelle date de prise de rang.

PARTICULARITES :

- Si vous êtes installé dans un grade de même rang dont les échelles de traitement sont inférieures, vous recevrez le cas échéant un supplément de traitement résorbable. Cela signifie que vous ne subirez aucune diminution de traitement par rapport à votre situation actuelle.
- Si vous êtes titulaire d'un grade de (...) principal adjoint et participez à un poste à profil de rang 3, vous conservez votre situation actuelle.
- Si vous êtes titulaire d'un grade de (...) principal et exercez une fonction d'expert, vous conservez votre situation actuelle en cas de participation à un poste à profil de rang 3 si l'appel à candidatures le mentionne explicitement.
- Si vous êtes titulaire d'un grade de rang 3 – 2^e échelon et participez à un poste à profil de rang 3 – 1^{er} échelon, vous serez installé dans le grade de rang 3 – 2^e échelon correspondant à la subdivision d'avancement du grade de référence.
- Si vous avez obtenu une neutralisation ou une interdiction de recrutement, vous ne pouvez pas participer à la sélection.

Remarques importantes :

1. Procédure de sélection

- Cette épreuve est organisée conformément aux dispositions de l'avis **13 H-HR/2019**
http://intranet.hr-rail.be/FR/Regelgeving/Avis/Documents/Avis_2019_H-HR_13.pdf
 - Si vous êtes intéressé(e) par cette épreuve, nous vous invitons à poser votre candidature au plus vite.
 - Si vous êtes collaborateur Infrabel ou HR Rail :

Les inscriptions doivent impérativement être réalisées via le site www.lescheminsdeferengagent.be.

Pour ce faire, il est nécessaire de créer un compte personnel sur ce site web et de s'identifier au préalable en tant que collaborateur interne.

Votre adresse mail privée doit être utilisée lors de la création du compte personnel.

La direction se réserve le droit de limiter le nombre de candidatures au nombre de candidats qui répondent au mieux à la description de fonction.
 - Si vous êtes collaborateur SNCB : postulez via le mobility board, cliquez ici pour y accéder :
<https://performancemanager.successfactors.eu/sf/careers?company=nmbnation&loginMethod=SSO>
- Cette procédure remplace l'inscription via le site www.lescheminsdeferenganent.be

2. Candidats Statutaires

- Si vous êtes agent statutaire des Chemins de fer belges, vous pouvez participer à cette sélection et conserver votre Statut dans les situations suivantes :

A. Rang 3 et supérieur :

- Accès à une sélection, pour un emploi sans valorisation de diplôme.

B. Rang 9 à rang 4+:

- Accès à une sélection, pour un emploi sans valorisation de diplôme ;
- Accès à une sélection, pour un emploi avec valorisation de diplôme, lorsqu'il s'agit d'un emploi en pénurie.

3. Désignation

- Si vous êtes lauréat(e) d'une épreuve donnant accès au grade de référence et que vous êtes désigné(e) dans ce grade, vous serez rayé(e) de la liste des lauréats pour ce grade. En cas d'essai

insuffisant, les dispositions du RGPS – Fascicule 501 sont d'application.

4. Installation (candidats statutaires)

- Si la description de fonction correspond à votre grade actuel, vous conservez votre grade, les échelles de traitement qui y sont liées ainsi que votre date de prise de rang.
- Si la description de fonction est différente de votre grade actuel, vous serez installé dans un grade y correspondant, vous serez rémunéré dans les échelles de traitement qui y sont liées et vous recevrez une nouvelle date de prise de rang.

PARTICULARITES :

- Si vous êtes installé dans un grade de même rang dont les échelles de traitement sont inférieures, vous recevrez le cas échéant un supplément de traitement résorbable. Cela signifie que vous ne subirez aucune diminution de traitement par rapport à votre situation actuelle.
- Si vous êtes titulaire d'un grade de (...) principal adjoint et participez à un poste à profil de rang 3, vous conservez votre situation actuelle.
- Si vous êtes titulaire d'un grade de (...) principal et exercez une fonction d'expert, vous conservez votre situation actuelle en cas de participation à un poste à profil de rang 3 si l'appel à candidatures le mentionne explicitement.
- Si vous êtes titulaire d'un grade de rang 3 – 2^e échelon et participez à un poste à profil de rang 3 – 1^{er} échelon, vous serez installé dans le grade de rang 3 – 2^e échelon correspondant à la subdivision d'avancement du grade de référence.
- Si vous avez obtenu une neutralisation ou une interdiction de recrutement, vous ne pouvez pas participer à la sélection.
- Si vous avez obtenu votre diplôme à l'étranger, vous devez être en possession d'une attestation d'équivalence délivrée par la communauté française avant votre entrée en service.